

16 fév 2007 -16:00

Appartient à Conseil des ministres du 16 février 2007

Conseil national des instituts

Réglementation de la protection du titre professionnel et de l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services

Réglementation de la protection du titre professionnel et de l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi-cadre du 1er mars 1976 réglementant la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services. L'avant-projet clarifie les compétences du Conseil national des instituts, qui réglemente la protection du titre professionnel et l'exercice des professions intellectuelles prestataires de services, concernant les possibilités d'action en justice. Il a également pour objectif de transférer, du Conseil national aux Chambres exécutives, le soin d'établir et de tenir à jour la liste des maîtres de stage. Le Conseil national reste compétent pour fixer les conditions minimales auxquelles doivent répondre les titulaires de la profession pour être maître de stage.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>